



# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par les projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 mars 2018, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :
  - Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642
  - Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 mars 2018 à 19 heures au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville. Au cours de cette assemblée, le directeur général et secrétaire-trésorier expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la Municipalité, durant les heures d'ouverture.

Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le projet de règlement contient plusieurs dispositions dont le cumul a pour effet de toucher l'ensemble du territoire. Les descriptions ou illustrations des zones concernées peuvent être consultées au bureau de la Municipalité.

Le projet de règlement de modifications du plan d'urbanisme consiste à introduire une nouvelle affectation conservation dans la partie nord de l'actuelle affectation industrielle, afin de répondre aux nouvelles exigences de protection des milieux humides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. De plus, certaines modifications aux limites des affectations agroforestières, résidentielles et commerciales sont apportées dans 4 secteurs de la Municipalité, afin de bien respecter le zonage agricole et de mieux définir les axes commerciaux.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 12 mars 2018.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier